

Formation

# Violences éducatives ordinaires (VEO) : les comprendre pour les prévenir

**Dates de la session :**

28 Sep et 29 Sep 2026

**Format & durée :**

Présentiel

2 jours - 14 heures

**Lieu :**

07 - Ardèche

Privas

**Horaires :**

De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

**Groupe :**

10 à 15 personnes, maximum 2 personnes par structure.

**Intervenant.e.s :**

L. ARTAUD et E. VENTALON, formatrices PS ARA

**Tarif :**

Sans frais pédagogiques grâce au soutien de l'ARS ARA. Les frais de déplacement et de repas restent à la charge des participants.

**Contact pédagogique :**

lydiane.artaud@promotion-sante-ara.org / 04 75 64 46 44

**Contact administratif :**

contact07@promotion-sante-ara.org / 04 75 64 46 44

**S'inscrire**

Date limite 31 août 2026 dans la limite des places disponibles.

Méthodes et concepts

L'enfance est une période sensible où les expériences et apprentissages façonnent notre future vie d'adulte. Une enfance sans violence permet une construction harmonieuse, tant sur le plan individuel, social ou citoyen. Qu'est-ce qu'une violence éducative ordinaire ? Pourquoi et comment la prévenir ? Comment agir lorsqu'on y est confronté ? Cette formation a pour objectif d'outiller les professionnels pour mieux accompagner les enfants, les parents et les collègues sur ce sujet.



## Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Identifier et comprendre ce que sont les violences éducatives ordinaires
- Identifier l'impact des violences éducatives ordinaires
- Identifier les leviers pour prévenir les violences éducatives ordinaires
- Identifier des actions à mettre en place pour prévenir les violences éducatives ordinaires
- Identifier des outils d'animation pour aborder le sujet des violences éducatives ordinaires



## Profils des participants

Tout professionnel ou bénévole du champ social, sanitaire, médico-social ou éducatif (Education nationale, éducation populaire, à l'environnement...), susceptible de mettre en place des projets ou des actions collectives de promotion de la santé.

**Les acteurs du département de l'Ardèche sont prioritaires.**

*Si vous êtes en situation de handicap ou si vous avez des besoins particuliers, merci de nous contacter dans les meilleurs délais afin de vérifier ensemble les possibilités d'adaptations matérielles et/ou pédagogiques.*



## Pré-requis

Avoir un projet en lien avec la prévention des violences éducatives ordinaires, déjà existant ou à venir.



## Programme

### Jour 1 : Connaître les VEO

- Identifier ses représentations sur les VEO
- Identifier et comprendre ce que sont les VEO et le contexte en France
- Connaître l'impact des violences éducatives ordinaires sur la santé globale des enfants
- Les compétences émotionnelles comme levier pour prévenir les VEO

### Jour 2 : Prévenir les VEO

- La communication bienveillante et constructive comme levier pour prévenir les VEO
- Identifier les éléments de posture pour prévenir les VEO
- Analyser des situations de VEO pour pouvoir intervenir
- Identifier les causes des VEO
- Connaître les IP et le signalement

- Connaître des outils d'animation pour aborder le sujet des VEO avec les enfants et les parents
- Identifier des actions à mettre en place pour prévenir les VEO



## Modalités pédagogiques

### **Formation en présentiel dans une salle équipée et dédiée à la formation.**

Démarche participative qui alterne apports théoriques, travaux de groupes et mises en situation. Mise à disposition des ressources pédagogiques via un extranet.



## Suivi et évaluation

**Evaluation des acquis** : questionnaire d'autopositionnement avant et après la formation, travaux de groupe, mises en situation, quiz participatif, auto-évaluation pendant la formation.

**Suivi de la formation** : émargement par demi-journée, remise d'un certificat de réalisation en fin de formation.

**Evaluation de la formation** : questionnaires de satisfaction à chaud et à froid.



Promotion Santé Auvergne-Rhône-Alpes – N° de SIREN : 323 390 161

Organisme de formation enregistré sous le n° 82 69 06 790 69. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Version du 03/07/2026